

**A JOINDRE A LA DECLARATION
D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX**

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Je soussigné : REGIMBEAU

représentant de la société AIREENERGY

situé à :

Numéro	6	Voie	lot. le Sud		
Lieu-dit		Localité	STE JULIETTE SUR VIAUR		
Code postal	12120	BP		Cedex	

Agissant en qualité de :

Organisme de contrôle technique

Atteste que :

En date du : 14/09/2017

La société ou la personne : Le Jardin des Colibris

Adresse	Sourbins			
Code postal	12270	Localité	NAJAC	

Maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :

Située à :

Adresse	Sourbins			
Code postal	12270	Localité	NAJAC	

Référence(s) cadastrale(s) : ZC75

Référence(s) du permis de construire : PC01216714W3001

Date dépôt demande PC	13/02/2014	Date du PC	24/03/2014
-----------------------	------------	------------	------------

m'a confié la mission d'attester, à l'issue de l'achèvement des travaux, que la réglementation thermique a été prise en compte selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation.

La visite sur site a eu lieu le : 14/09/2017

La personne représentant la société délivrant la présente attestation récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

La société atteste de la prise en compte de la réglementation thermique	X
La société atteste d'irrégularités vis à vis de la prise en compte de la réglementation thermique	

Yourte**POSTES VERIFIES****Chapitre 1 : Données administratives***1.1 - Surface du bâtiment*

Valeur de la surface hors œuvre nette au sens de la RT (SHON _{RT}) en m ²	84.60
Valeur de la SHON _{RT} en m ² du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

1.2 - Récapitulatif standardisé d'étude thermique

Fourniture du récapitulatif standardisé d'étude thermique sous format informatique XML au stade « achèvement des travaux »	OUI
--	-----

Chapitre 2 : Exigences de résultat*2.1 - Besoin bioclimatique conventionnel, coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points*

Bbio :	58.20	Bbio _{max} :	77.00
Bbio < Bbio _{max} :			OUI

2.2 - Consommation conventionnelle d'énergie primaire : coefficients Cep et Cep_{max} en kWh_{EP}/(m².an)

Cep :	46.00	Cep _{max} :	99.10
Cep < Cep _{max} :			OUI

2.3 Température intérieure conventionnelle en °C

Tic < Tic _{ref} :	OUI
----------------------------	-----

Chapitre 4 : Autres caractéristiques thermiques

4.1 - Isolation des parois opaques du bâtiment donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé

Nombre de types d'isolants	4
----------------------------	---

Résistance thermique de l'isolant prise en compte dans le calcul : (m ² .K/W)	Surface d'isolant prise en compte dans le calcul : (m ²)	Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le document de justification de l'isolant posé fourni par le maître d'ouvrage
7	71.34	OUI
5.22	75.02	OUI
5.22	68.60	OUI
1	1.61	OUI

La surface d'isolant posée est-elle supérieure à 80% de la surface prise en compte dans l'étude thermique ? OUI

4.2 - Production de chaleur ou de froid (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire)

Nombre de générateurs	2
-----------------------	---

Type de générateur	Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site
Poêle / insert	OUI
Générateur Combustion	OUI

4.3 - Système de ventilation

Type de système de ventilation installé :

Autres cas :

Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site	OUI
---	-----

Dans le cas d'une extension ou d'une surélévation, la prise en compte est conforme à la fiche d'application « *Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension)* » ? -

4.4 - Energie renouvelable

Quel mode de recours à une source d'énergie renouvelable est prévu ?

Capteurs solaires thermiques	NON
Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site	-
Bois énergie	NON
Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site	-
Panneaux solaires photovoltaïques :	NON
Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site	-
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique, le contrôle visuel sur site et l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au DPE ou l'agrément Titre V « réseau de chaleur »	-

4.5 – Protections solaires

Présence de protections solaires	NON
Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude thermique et le contrôle visuel sur site	OUI

Chapitre 5 : Cas particuliers

5.1 - Agrément Titre V

Le bâtiment a obtenu un Agrément Titre V « opération » <i>Préciser le système qui a motivé le dépôt d'une demande d'agrément Titre V opération :</i>	NON
Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique	NON
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « réseau de chaleur ou de froid »	NON
Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique	NON
Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « système » <i>Préciser le système Titre V utilisé :</i>	NON
Cohérence entre l'agrément ministériel et le récapitulatif standardisé d'étude thermique	NON

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 13/09/2017

Signature :



Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux.